### DEPARTEMENT DU · VAL D'OISE

# REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

# ARRONDISSEMENT DE SARCELLES

# COMMUNE DE MONTMORENCY

Nº8

**OBJET:** 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEBAT SUR LES **ORIENTATIONS** GENERALES DU PROJET DE REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP)

Séance ordinaire du 24 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre juin à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 18 juin 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BERTHY, Maire.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35

#### Présents:

Mme HOYAUX, Mme LE GUERN, M.ISARD, Mme MOREELS, M.GUIRAUDET, Mme FAURE, Mme REVET, Mme NOACHOVITCH, M.DAUX, M.OLIVIER, M.ASSARINI, Mme BITRAN, M.BRIANCHON, Mme QUIRET, M.TAYBI, M.BORDERIE, Mme JOSSERAN, M.MANCEAUX, M.DETTON, Mme PIAZZI, M.BOUTRON, Mme RIDIMAN, M.ESKENAZI, M.BERTHIER, Mme CHENET.

#### Absents excusés:

Mme CREMIER-GUECHI	Procuration à Mme LE GUERN
M.ATTIA	Procuration à Mme HOYAUX
Mme BRAINVILLE	Procuration à M.BRIANCHON
M.THORY	Procuration à M.OLIVIER
Mme DUHALDE	Procuration à M.TAYBI
M.GELLER	Procuration à M.ASSARINI
Mme PUZZUOLI	Procuration à Mme CHENET

Publiée le : - 1 JUIL, 2019

2 8 JUIN 2019

le:

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles

#### Absents:

Certifiée exécutoire par le Maire, Montmorency le: ~ 1 JUIL, 2019 M.GILLOT M.PEREAULT

Pour le Maire et par délégation

M.GUIRAUDET

Secrétaire de séance :

Le D.G.A.S.

Anne-Marie SORET

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

Pal-down

- deux mais après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

COMMUNE DE MONTMORENCY Services Techniques Urbanisme JT

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

# **DELIBERATION N°8**

**OBJET :** DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET DE REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP)

VU le code général des collectivités territoriales;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.581-14 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L.103-1 et suivants, L.153-8, L.153-12;

VU la loi nº 2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement ;

VU l'ordonnance n° 2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme;

VU l'ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre ler du code de l'urbanisme ;

VU le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre ler du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018 prescrivant la révision du Règlement Local de Publicité;

CONSIDERANT que le projet de révision du RLP formule les orientations suivantes :

- Concernant la publicité:
  - o Préserver les acquis de la situation actuelle ;
  - o Traiter les bâches publicitaires;
  - o Maîtriser le développement du numérique;
  - o Fixer des horaires d'extinction.
- Concernant les enseignes:
  - o Préserver l'architecture des façades;
  - o Laisser une place raisonnable aux enseignes scellées au sol;
  - o Maîtriser le développement du numérique;
  - o Fixer des horaires d'extinction.

CONSIDERANT que, dans le cadre de cette procédure de révision, le conseil municipal est appelé à débattre sur les orientations générales du projet;

CONSIDERANT les échanges ayant eu lieu au sein de la commission de l'Urbanisme, du Développement économique, des Infrastructures, des Transports et de l'Environnement du 13 juin 2019,

VU la note de présentation et rapport de Mme LE GUERN,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de l'organisation d'un débat sur les orientations générales du projet de révision du RLP.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Michèle BERTHY

Maire

Vice-présidente du Conseil départemental Vice-présidente de la CA PV Forêt de Montmorency